

Commune de MÉRY-ÈS-BOIS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)

Eau potable et assainissement

Exercice : 2014

CADRE DE RAPPORT

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Date du rapport : 13 octobre 2015

Sommaire

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE DE L'EAU

- État des lieux, descriptif sommaire
- Organisation administrative du service
- Estimation de la population desservie
- Conditions d'exploitation du service
- Prestations assurées dans le cadre du service
- Conventions de vente ou d'achat d'eau
- Ressources en eau
- Nombre d'abonnements
- Volumes mis en distribution et vendus
- Longueur du réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'EAU

- Fixation des tarifs en vigueur
- Frais d'accès au service
- Prix de l'eau potable
- Redevances
- Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années
- Recettes d'exploitation

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU

- Qualité de l'eau
 - Qualité de l'eau distribuée
- Performance du réseau
 - Rendement du réseau de distribution
 - Indice linéaire des volumes non comptés
 - Indice linéaire de pertes en réseau

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

- Information sur la réalisation des travaux

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

- Travaux
- État de la dette

CONCLUSION

Rapport annuel sur le prix, la qualité de l'eau et de l'assainissement
Année 2014
Service public de l'eau et de l'assainissement de Méry-ès-Bois

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC :

- **État des lieux, descriptif sommaire**

Le réseau commence par une station de pompage situé au lieu-dit « Le Barangeon », puis un réseau mixte (refoulement et distribution) transporte l'eau au château d'eau situé au lieu-dit « Charpeigne ». Delà un réseau gravitaire alimente l'ensemble de la commune. Depuis la station de pompage, un 2^{ème} réseau mixte alimente le secteur en direction de Bellevue.

- **Organisation administrative du service**

Le service est assuré en régie par la commune.

- **Estimation de la population desservie**

Le service dessert la totalité des habitants de la commune : 614 (nombre officiel des habitants du Week-end)

- **Conditions d'exploitation du service**

L'exploitation du service est assurée par les agents du service technique de la commune.

- **Prestations assurées dans le cadre du service**

La gestion proprement dite du service (application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ...), les travaux d'entretien (branchements, canalisations, postes de relèvement), sont assurés par l'agent de maîtrise des services techniques et son personnel.

La gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances...), est assurée par le secrétariat de mairie

Les travaux ou opérations de renouvellement (ex: matériels tournants, pompes, turbines...), les travaux sur des opérations nouvelles (extension de réseaux, ...) sont confiés à des entreprises extérieures sous le contrôle de la commission travaux et de la commission eau et assainissement du conseil municipal.

- **Conventions de vente ou d'achat d'eau**

➤ **1 contrat d'achat d'eau** à la SAUR pour ce qui est livré à la station du Barangeon

Prix d'achat	2013		2014		Variation 2014/2013
	En € HT/m ³	TTC TVA 5,5%	En € HT/m ³	TTC TVA 5,5%	
Part syndicale	0,0610		0,0700		+5,49%
Part SAUR	0,4626		0,4842		
Part bassin Loire-Bretagne	0,0334		0,0334		
Total	0,5570	0,588	0,5876	0,620	

➤ **1 contrat de vente d'eau** à Allogny pour le secteur de Mitterrand

La facturation est faite au distributeur : Véolia Compagnie Générale des Eaux, au même tarif que tous les clients de la commune de Méry-ès-Bois, à l'exception de la redevance de pollution domestique.

- **Ressources en eau**

La commune n'a aucune ressource propre.

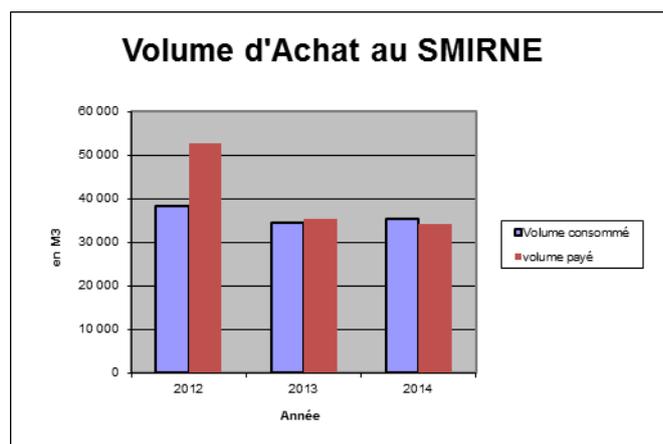
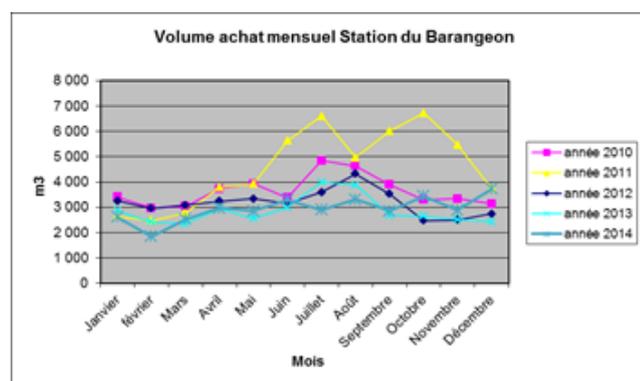
Le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR) est comptabilisé par période de 6 mois.

2013			2014			Variation 2014/2013
1er semestre	2eme semestre	total année	1er semestre	2eme semestre	total année	
16 182	18 133	34 315	15 981	19 767	35 748	+4,18%

En ce qui concerne le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR), un relevé mensuel du comptage est réalisé par l'agent de maîtrise des services techniques et le vendeur réalise des relevés intermédiaires. Ci-dessous un tableau comparatif des volumes mensuels achetés au SMIRNE (SAUR).

Relevés du service technique	2013		2014	
	Index	Volume	Index	Volume
Fin décembre n - 1	434 734		469 062	
Janvier	437 609	2 875	471 674	2 612
février	440 026	2 417	473 521	1 847
Mars	442 377	2 351	476 056	2 535
Avril	445 335	2 958	479 028	2 972
Mai	447 895	2 560	481 892	2 864
Juin	450 899	3 004	485 188	3 296
Juillet	454 894	3 995	488 090	2 902
Août	458 774	3 880	491 403	3 313
Septembre	461 469	2 695	494 258	2 855
Octobre	464 120	2 651	497 696	3 438
Novembre	466 635	2 515	500 589	2 893
Décembre	469 062	2 427	4 949	3 723
Total par année		34 328		35 250

Mi-novembre 2014, changement compteur par la SAUR à 499 363m³. Consommation enregistrée à fin novembre sur le nouveau compteur, 1 226m³, soit au total 500 589m³.



- **Nombre d'abonnements**

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de factures émises	448	449	452	445	442

- **Volumes mis en distribution et vendus**

- 1. le volume produit, c'est à dire le volume produit (soutiré) à partir de la propre ressource de la collectivité
- 2. le volume importé à partir d'une autre collectivité, d'autres collectivités
- 3. le volume exporté vers une ou d'autres collectivités
- 4. le volume mis en distribution. Ce volume est égal au volume produit + le volume importé – le volume exporté
- 5. le volume comptabilisé est le volume consommé issu du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes à incendies avec compteurs etc.). Ce volume doit faire l'objet d'un prorata temporis pour le ramener à une période de 12 mois.
- 6. le volume non comptabilisé (volume sans comptage), ce volume sera estimé (exemples: purges du réseau, volume d'eau prélevé à partir des bornes d'incendies non munies de compteurs
- 7. le volume de service sera lui aussi estimé. Il s'agit des besoins propres au service (exemple : eau de rinçage pour le nettoyage des filtres dans le cas d'une déferrisation ou d'une démanganisation, eau utilisée pour le nettoyage des installations exemple de l'eau utilisée pour le nettoyage des sols d'une station de pompage ou de traitement)

Volumes mis en distribution et vendus		2012	2013	2014
1 - Volume produit	Nos propres captages	0	0	0
2 - Volume importé	SAUR	38 220	37 159	35 748
3 - Volume exporté	Vente à Véolia	466	705	572
4 - Volume mis en distribution	1 + 2 - 3	37 754	36 454	35 176
5 - Volume comptabilisé	Facturé - vente Véolia	30 328	34 121	29 452
6 - Volume non comptabilisé	Usage commune sans comptage	144	144	144
7 - Volume de service		10	10	50
Volumes consommé autorisé		30 482	34 275	29 646
8 - Perte	4 - (5 + 6 + 7)	7 272	2 179	5 530

En 2013, le volume importé avait été calculé sur 13 mois, pour raisons techniques. En 2014, retour à la normale avec un calcul sur 12 mois.

Bâtiments communaux avec compteur et facturation de la consommation					
Intitulé	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
	conso annuelle				
Stade					
Salle des fêtes					
École maternelle					
Local garderie Ensemble et Bibliothèque					
Pompiers					
Logement de la poste					
Cimetière point 1					
Cimetière point 3					
Total facture commune	480	395	310	310	236

Les volumes sont facturés sur estimations

Bâtiments communaux et lieux sans compteur					
Intitulé	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
	Estimation consommation annuelle				
Bâtiments					
Laverie école maternelle	3	3	3	3	3
Mairie	14	14	14	14	14
École primaire (bourg)	36	36	36	36	36
Presbytère Église WC public	10	10	10	10	10
Dépôt municipal	50	50	50	50	50
Toilettes pré de St Firmin	3	3	3	3	3
Arrosage					
Arrosage stade	0	0	0	0	0
Arrosage place CSC	10	10	10	10	10
Arrosage place du 8 mai	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 1	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 2	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 3	2	2	2	2	2
Réseau incendie					
Manœuvres	10	10	10	10	10
Feux	150	0	0	0	0
Sous-total	294	144	144	144	144
Réseau de distribution					
Purges	15	10	10	10	50
Total estimé	309	154	154	154	194

- **Longueur du réseau**

La longueur réseau n'est pas connue avec certitude. Elle est estimée à 50 km

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Le conseil municipal vote chaque année les tarifs de vente et les frais d'accès au service. La facturation n'est pas assujettie à la TVA.

- **Frais d'accès au service :**

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	variation 2014/2013
Résiliation compteur	73,71	73,35	73,35	75,00	75,00	0,00%
Ouverture compteur	10,36	10,30	10,30	15,00	15,00	0,00%
Fermeture compteur	10,36	10,30	10,30	15,00	15,00	0,00%
Branchement eau	889,92	900,00	900,00	1000,00	1000,00	0,00%

Pas d'augmentation en 2014

- **Prix de l'eau potable :**

Libellés	Années de consommation				
	2010	2011	2012	2013	2014
Abonnement	54,67	56,00	56,00	57,50	57,50
Secteur 1 (0 à 40m ³)	1,74	1,75	1,80	1,89	2,40
Secteur 2 (40 à 200m ³)	1,68				
Secteur 3 (+ 200m ³)	1,30				
Secteur 4 (-20m ³ et + 70 ans)	0,67				
Redevance bassin par m ³	0,24	0,25	0,24	0,24	0,24
Cotisation SMIRNE	0,76	0,76	0,76	0,76	0,76
Cotisation SMERSE	0,31	0,31	4,57	4,57	4,57

- **Redevances**

1 - La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau nous est facturée par la SAUR (pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne), sur les factures semestrielles, au prorata du volume fourni à la station du Barangeon. Cette redevance est soumise à la TVA à 5,5%. (Voir tableau prix d'achat de l'eau - page 3)

Taux 2014 : 2^{ème} semestre 0,0334 €/m³

2 - La redevance de pollution domestique nous est facturée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne⁽¹⁾, à partir de la déclaration annuelle des volumes facturés. Cette redevance n'est pas soumise à la TVA. Les taux ont été définis par délibération n°07-127 du 30 novembre 2007, du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ceux-ci sont définis par année de facturation. (Exemple : les factures émises en 2011 seront au taux de 0,24 €/m³ bien que la consommation ait eu lieu en 2010). Pour les années 2013 à 2018, le taux est fixé à 0,24 €/m³, article L.213-10-3.-III du code de l'environnement.

Cette redevance est donc facturée à chaque consommateur, au prorata de sa consommation.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique						
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Zone 1	0,23	0,24	0,25	0,24	0,24	0,24

3 - Les redevances aux syndicats SMIRNE⁽²⁾ et SMERSE⁽³⁾ nous sont facturées en tant qu'adhérent à ces syndicats. Ces redevances ne sont pas soumises à la TVA.

Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2014 (Nbre de branchements 2013 pris en compte: 449)

Participation fonctionnement du SMIRNE	8,00 €	part branchement	3 592,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,57 €	part branchement	2 051,93
Participation Investissement du SMIRNE	0,31 €	part branchement	139,19
Participation Investissement du SMERSE	<i>Il n'y a plus d'emprunt à payer</i>		0,00
Total			5 783,12

Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2013 (nbre de branchements 2012 pris en compte: 449)

Participation fonctionnement du SMIRNE	0,76 €	part branchement	341,24
Participation fonctionnement du SMERSE	4,57 €	part branchement	2 051,93
Participation Investissement du SMIRNE	0,31 €	part branchement	139,19
Participation Investissement du SMERSE			1 301,10
Total			3 833,46

La participation au fonctionnement du SMIRNE passe de 0,76€ à 8,00€ par compteur.

Seules les participations au fonctionnement du SMIRNE et du SMERSE sont facturées à l'unité à chaque consommateur.

⁽¹⁾ **L'Agence de l'eau Loire-Bretagne** (établissement public de l'Etat) assure la gestion concertée de l'eau du bassin hydrographique partant des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28% du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, au bassin de la Vilaine et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Elle concerne 12 millions d'habitants qui vivent dans 7 300 communes, 36 départements (en tout ou partie) et 10 régions.

⁽²⁾ La commune de Méry-ès-Bois est adhérente du **S.M.I.R.N.E.** (Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'adduction d'eau potable au Nord-Est de Bourges) qui est son unique fournisseur d'eau potable. Le service est exploité par la **SAUR**, entreprise délégataire sous contrat d'affermage, chargée plus particulièrement de la distribution, de l'entretien du réseau et de la facturation.

⁽³⁾ Le **S.M.E.R.S.E** (Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est de Bourges) capte principalement l'eau de la Loire qui est normalement exempte de nitrates et de pesticides. Le mélange de cette eau à celle du SMIRNE (30% environ), dont les seuils autorisés en nitrates et atrazines sont fréquemment dépassés, permet de distribuer une eau qui respecte les normes de qualité de l'eau potable.

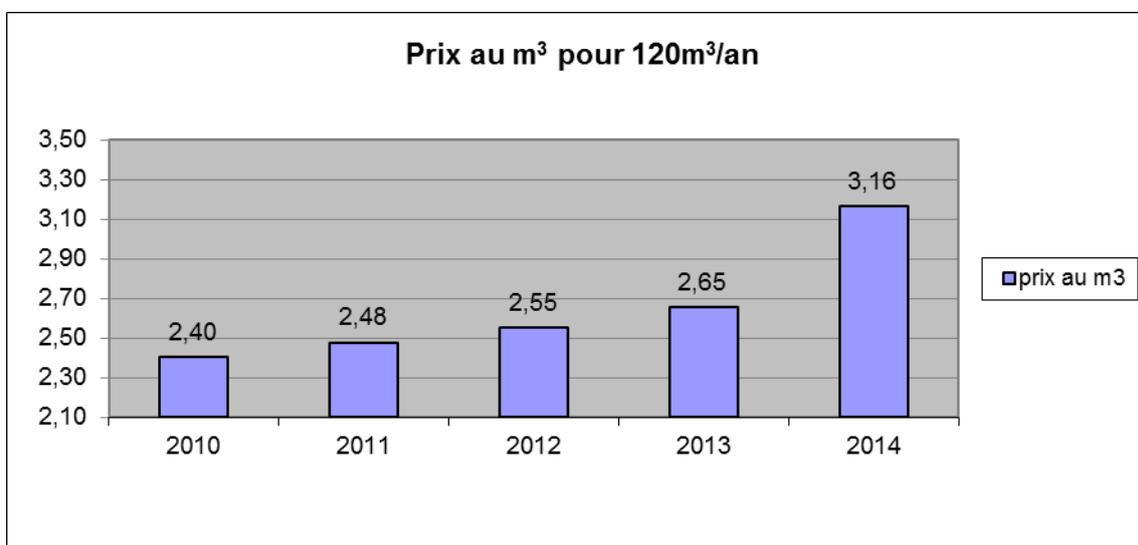
- Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années

facturation théorique de 120 m³

	2010	2011	2012	2013	2014
Abonnement	54,67	56,00	56,00	57,50	57,50
Secteur 1 (0 à 40m ³)	69,60	210,00	216,00	226,80	288,00
Secteur 2 (40 à 200m ³)	134,40				
Sous total	258,67	266,00	272,00	284,30	345,50
Redevance bassin	28,80	30,00	28,80	28,80	28,80
Cotisation SMIRNE	0,76	0,76	0,76	0,76	0,76
Cotisation SMERSE	0,31	0,31	4,57	4,57	4,57
Redevance	29,87	31,07	34,13	34,13	34,13

Total facture de 120 m³	288,54	297,07	306,13	318,43	379,63
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Prix rapporté au m³	2,40	2,48	2,55	2,65	3,16
---------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------



- Recettes d'exploitation**

L'eau consommée est facturée l'exercice suivant, ainsi l'eau consommée en 2014 n'a été facturée aux abonnés qu'en 2015.

Vente d'eau	Chapitre	Année de consommation					Variation 2014/2013
		2010	2011	2012	2013	2014	
Abonnement		23 183,42	24 047,34	23 921,32	24 097,35	23 843,45	+6,65%
Consommation		77 424,83	60 394,25	55 429,20	65 821,14	72 057,60	
Sous total EAU	R70111	100 608,25	84 441,59	79 350,52	89 918,49	95 901,05	
Redevance pollution		11 786,81	8 542,75	7 316,40	8 391,36	7 205,76	
Cotisation SMIRNE		342,00	341,24	343,52	338,20	314,89	
Cotisation SMERSE		139,50	139,19	2 065,64	2 033,65	1 893,53	
Sous total taxes et redevances		12 268,31	9 023,18	9 725,56	10 763,21	9 414,18	
Frais de service	R704	5 089,69	0,00	900,00	0,00		
Remboursement de frais	R7087		72,12				
Total des recettes	R70	117 966,25	93 536,89	89 976,08	100 681,70	105 315,23	

Pour rappel, la variation 2013/2012 était de 13,32%.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :

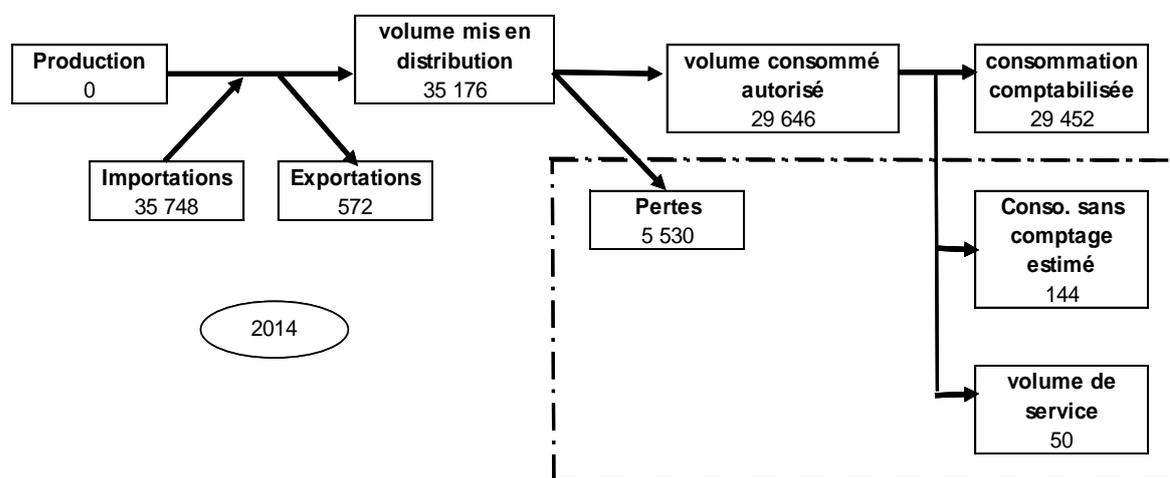
• QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau comportent celles de notre fournisseur le SMIRNE (SAUR). Parallèlement la qualité de l'eau distribuée est contrôlée par l'ARS, qui fait effectuer des analyses menées par CARSO-LSEHL.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
conformité bactériologique	7	0	100	0
conformité physico-chimique	7	0	100	0

• PERFORMANCE DU RESEAU



➤ Rendement du réseau de distribution :

Volume consommé autorisé + volume exporté / volume importé

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution %	83,68%	63,43%	80,97%	94,14%	84,53%

➤ Indice linéaire des volumes non comptés :

(Volume mis en distribution - volume comptabilisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ /km/j	0,41	1,10	0,41	0,13	0,31

➤ Indice linéaire des pertes en réseau :

(Volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution en m ³ /km / j	0,39	1,10	0,40	0,12	0,30

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RESEAU D'EAU POTABLE :

- **Information sur la réalisation des travaux**

Les travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable ont débuté en 2013 et se sont terminés en 2014. La station d'épuration a été mise en service le 29 juillet et a été suivie par l'inauguration, le 14 novembre 2014.

Le réseau d'assainissement court sur 2km160. La station est prévue pour une capacité de 410 équivalents habitants, soit 167 foyers plus 16 terrains nus, raccordables. Au 31 décembre 2014, 17 foyers étaient raccordés au réseau. Pour information, il y en avait 64 au 16 juin 2015.

Le reste des foyers a jusqu'au 29 juillet 2016 pour le faire.

Dès le raccordement effectué, les usagers paient un abonnement spécifique à l'assainissement de 42€/an et un surcoût de 3,65€ par m³ utilisé.

Les 1^{ers} raccordements ayant eu lieu en fin d'année 2014, nous n'avons pas assez de recul pour fournir des indicateurs.

Le service de l'assainissement est identique au service de l'eau, à savoir qu'il est assuré en régie par la commune. L'exploitation est assurée par les agents du service technique et la partie administrative par le secrétariat de mairie.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE :

- **Travaux**

Quelques factures avaient été réglées sur le budget 2013, mais l'ensemble des dépenses concernent l'exercice 2014.

Le coût total des travaux représente un montant de **1 406 035 €**, toutefois la commune a perçu des subventions à hauteur de **760 197 €** ainsi que le remboursement de la TVA.

Coût des travaux du réseau d'assainissement :

		HT	Taux	TTC
Montant	Payés en 2013	23 004,00	19,6%	27 512,78
Montant	Payés en 2014	852 411,13	20,0%	1 022 893,36
Montant total		875 415,13		1 050 406,14
SUBVENTION	AELB			306 395,30
	DETR			48 298,90
	CG 18			175 083,03
Reste à la charge de la commune avant FCTVA				520 628,91
			FCTVA 2013	4 259,53
			FCTVA 2014	161 218,22
	Coût final pour la commune			355 151,16

Coût des travaux de la station de traitement :

		HT	Taux	TTC
Montant total	Payés en 2014	288 024,42	20,0%	345 629,30
SUBVENTION	AELB			100 808,55
	DETR			46 400,00
	CG 18			83 211,35
Reste à la charge de la commune avant FCTVA				115 209,40
			FCTVA 2014	54 474,63
	Coût final pour la commune			60 734,77

- **État de la dette**

Afin de régler les dépenses liées aux travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable, la commune a effectué un emprunt de 450 000€, reçu fin 2013. La 1^{ère} échéance est intervenue en 2014 pour un montant intérêt et capital de 27 454,08€.

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n-1 fait apparaître les valeurs suivantes :

Objet de la dette	Date 1ère échéance	Durée	Périodicité	Capital	Remboursement 2014			Reste à amortir au 31/12/2014
					Échéance	Intérêts	capital	
Assainissement	15/02/2014	25	Annuel	450 000,00	27 454,08	4 750,00	22 704,08	427 295,92

Le montant du remboursement annuel est fixe pendant toute la durée du prêt

CONCLUSION :

Ce 6^{ème} rapport permet une analyse sur 5 ans du service.

➤ Gestion financière :

En 2013, le prix d'achat de l'eau avait augmenté de 2,94%. Cette augmentation passe à 5,49% en 2014.

Les facturations des redevances de fonctionnement SMIRNE et SMERNE sont détaillées sur chaque facture, pour être plus visibles par les utilisateurs.

La tarification à tranche unique est toujours en vigueur.

➤ Gestion technique :

En ce qui concerne la performance du réseau, des fuites ont été détectées en 2014. Certaines concernent des particuliers, d'autres sont supportées par la commune. De plus, compte tenu des travaux en cours, des purges ont été nécessaires et sont évaluées à environ 50m³.

Les relevés mensuels de la station du Barangeon sont des indicateurs importants de détections d'anomalies. Ils doivent être doublés et suivis d'une procédure de traitement.

Toujours un point faible, c'est la non-connaissance du patrimoine du réseau AEP (plan, description des ouvrages, informations structurelles,...) et ce qui en découle : l'inexistence d'un plan d'entretien et de renouvellement du patrimoine.

Pour y remédier, en 2015 un achat groupé de prestations avec le SDE18, permettra de faire la numérisation du réseau AEP, ainsi que l'inventaire du patrimoine.

Il reste toujours un effort à faire pour mieux cerner et réduire les volumes non facturés ou estimés (exemple : facture des bâtiments communaux et du centre des pompiers).